



Repartition dans un heritage

Par veron11

Bonjour,

Ma mère est décédée voilà 15 ans, nous sommes 7 frères et s?urs. Deux de mes s?urs sont décédées, la première a eu 2 enfants et son mari est décédé aussi. La seconde, décédée l'année dernière a eu 3 enfants avec son mari et celui-ci a choisi pour la succession de son épouse 1/4 en pleine propriété.

Mon père souhaite vendre un bien qui appartenait à ma mère et lui. Le notaire compte mon beau-frère dans la succession, c'est à dire 1/4 de la part de ma s?ur. Je ne comprends pas est-ce normal?

Par isernon

bonjour,

doit-on comprendre qu'au décès de votre mère, aucune succession n'a été réglée par un notaire, nécessaire en présence de biens immobiliers ?

Pour vendre un bien immobilier, il faut de tous les propriétaires qui n'appartenait plus à votre mère décédée.

le mari de votre soeur a hérité de son épouse à son décès, comme votre soeur avait des droits indivis dans cette maison, il a hérité de ces droits à son décès (suivant l'option choisie par le mari), votre ex beau-frère a donc des droits indivis dans cette maison.

salutations